

que j'en suis sur ce sujet, je répondrai à la question que l'honorable député de Melfort a posée hier soir. Il a demandé combien d'hommes nous avons employés à l'inspection comparativement aux autres années. Le chiffre qui donne la comparaison la plus exacte est celui du nombre des journées de travail consacrées à l'inspection pendant les trois années du régime d'assistance à l'agriculture des Prairies. Je le répète, nous avons dû employer de nouvelles équipes pour effectuer du travail supplémentaire. Il a fallu vérifier la réduction des emblavures. En 1939, le nombre de journées de travail fut de 14,676; en 1940 il fut de 17,693. Jusqu'ici, c'est-à-dire pour une année incomplète, le nombre de journées de travail est de 19,503. Le nombre d'inspecteurs employés ne peut convenablement servir de base de comparaison des dépenses ni même du temps employé.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Le comité m'excusera un instant. Il est près de 11 heures et je propose que la Chambre consente à siéger en comité jusqu'à ce qu'elle ait terminé son travail.

L'hon. M. GARDINER: La raison pour laquelle nous avons un inspecteur dans chaque municipalité c'est que, bien que je ne sois pas personnellement d'avis que toutes les inspections qu'on a effectuées étaient nécessaires, tous les départements de l'administration sont assujétis à la vérification par les apurateurs et le contrôleur du Trésor, et l'on a prétendu que l'on pourrait faire un plus grand nombre d'inspections que notre département n'en ferait de son propre chef. Mais somme toute, ceux qui fournissent réellement les fonds ont leur mot à dire au sujet de l'époque de leur versement, et les inspections ont été faites d'après le principe voulant que nous étions requis de les faire.

Pour ce qui est des jachères d'été, je dirai que l'explication donnée à l'honorable député d'Acadia est à peu près la même que celle que j'ai fournie à la Chambre l'an dernier. Le plan exposé par M. Barrie convient, d'une façon générale, au traitement de la question des jachères d'été. Je ferai cependant observer qu'après avoir étudié la question avec les inspecteurs et d'autres, on a jugé qu'il était peu judicieux d'effectuer, avant le printemps prochain, un règlement final en ce qui concerne les jachères d'été faites d'après ce principe ou conformément à ce plan, parce que si quelqu'un désire abandonner sa terre il est susceptible de toucher son paiement à l'automne et disparaître, et la terre ne sera probablement pas ensemençée l'année suivante. Cela ne se produira probablement pas souvent, mais c'est une chose possible, de sorte que nous avons décidé de rete-

nir le paiement pour les jachères d'été que l'on prétend avoir faites, alors qu'on y laisse pousser le chardon russe, pour retenir la neige en hiver et être nettoyées au printemps puis ensemençées.

M. QUELCH: Suspendre le paiement en tout ou en partie?

L'hon. M. GARDINER: J'imagine que, si le paiement doit se faire, ce sera un paiement complet, mais la décision sera prise sur la question de savoir si c'est là la méthode convenable de jachère d'été qu'il faut dans cette région. Si l'on décide que c'est là la méthode ordinaire et que l'individu poursuivra l'exécution de son programme durant l'année d'après la même méthode, il sera alors possible de décider en sa faveur.

M. QUELCH: Le ministre sait fort bien, n'est-ce pas, que c'est ce qui se fait généralement dans une partie de la zone desséchée, région où les cultivateurs ont probablement plus de misère que dans les autres. Si l'on remet le paiement jusqu'au printemps prochain, on va faire naître une situation critique. Le Gouvernement pourrait certainement verser un paiement partiel à ces gens pour leur permettre de subsister l'hiver prochain. Il va leur falloir acheter du charbon et d'autres choses. Le Gouvernement ne pourrait-il pas verser maintenant un paiement d'au moins 50 p. 100?

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai pas eu connaissance de cette façon de faire de la jachère d'été. Je n'ai jamais connu personne qui en fit de cette façon, mais des personnes renseignées m'informent que des cultivateurs de cette région agissent tous les ans de cette manière, et j'imagine que je puis accepter la parole de l'honorable député, étant donné que la région où cela se fait ainsi, paraît-il, comprend une grande partie de la circonscription d'Acadia. Je dois toutefois faire remarquer qu'en versant le dernier paiement de 20 millions de dollars, nous nous trouverons à payer à tous ces cultivateurs certains montants en décembre et en mars, à l'époque où arrive ordinairement l'argent versé en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, de sorte qu'ils ne seront pas absolument sans argent. Je veux bien croire qu'on pourrait peut-être faire enquête dans certains cas en particulier et verser une partie du paiement là où l'inspection le permet. La méthode que nous suivons en ce moment est celle que j'ai indiquée l'autre jour. Toutes les réclamations admises jusqu'ici se règlent immédiatement à concurrence de 75 p. 100 un ajustement pour le reste s'il y a quelque